## **HSBC FRANCE**

Relevé d'Identité Bancaire

RIB - Identifiant de Code Banque 30056	Compte National Code Guichet 00623	Numéro de compte 06231907171	Clé RIE 45	Cildre réservé au destinataire du relevé
IBAN - Identifiant I	Code BI©			
FR76 3005 60	006 2306 2319	0717 145	CCFRFRIP	
Domiciliatio HSBC FR PARIS BBC			1	Spirit Communication of the Co

Titulaire du Compte BILENDI SA 4 RUE DE VENTADOUR 75001 PARIS

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscirre des opérations à votre compte (vigements, ce releve est destine à ette terms, sur leur demande, à vos creamores ou debiteurs appetes à laire modifie des opérations il some compte (vigernems, palements de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

## **HSBC FRANCE**

Relevé d'Identité Bancaire

RIB - Identifiant de C Code Banque 30056	Compte National Code Guichet 00623	Numéro de compte 06231907171	Clé RIE 45	Cadre rése vé au destinataire du relevé
IBAN - Identifiant In FR76 3005 600 Domiciliation HSBC FR PARIS BBC	Pallichar de Salad de Pallicha de California			

Titulaire du Compte

BILENDI SA 4 RUE DE VENTADOUR 75001 PARIS

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appetés à faire inscrée des opérations à votre corapte (virements, paiements de quittance, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retarcs d'imputation.

## **HSBC FRANCE**

Relevé d'Identité Bancaire

RIB - Identifiant de Code Banque 30056	Compte National Code Guichet 00623	Numéro de compte 06231907171	Clé RIB	Cacre rése vé au destinataire du relevé
IBAN - Identifiant II FR76 3005 60	and the second s	0717 145	Code BIC	
Domiciliation HSBC FR PARIS BBC	HAUSSM			Sylvenidas Calendas Calendas Calendas

Titulaire du Compte

BILENDI SA 4 RUE DE VENTADOUR 75001 PARIS

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrips des offérations à votre comple (virginents, palements de quittance, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclargations pour erreurs ou retards d'imputation.